1839

(CIRCULAIRE A MESSIEURS LES PRETRES ET AUTRES ECCLESIASTIQUES DU DIOCESE DE MONTREAL.)

MONTRÉAL, le 21 Juillet 1839.

MESSIEURS,

NOUS vous informons que les dernières nouvelles d'Europe attestent d'une manière certaine que la cérémonie de la Cononisation du *B. Alphonse-Marie de Liguori*, dont Nous avons déjà introduit l'Office dans le Calendrier de ce Diocèse, a eû lieu à Rome le 26 de Mai dernier; et qu'en conséquence, cet illustre Pontife doit à l'avenir être honoré dans la Messe et dans le Bréviaire sous le titre de *Saint*.

NOUS vous avertissons aussi que, par Indult du Souverain Pontife, daté le dix-sept de Février dernier, tous les Ecclésiastiques obligés au Bréviaire dans ce Diocèse seront tenus à l'avenir de réciter, le Vendredi après l'Octave du Saint Sacrement, l'Office du SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, comme Fête double-majeure; et que les Prêtres qui célébreront la Messe ce jour-là diront, avec des ornemens blans, la Messe de cette même Fête, telle qu'elle est usitée à Rome: on trouvera, chez l'Imprimeur de la présente circulaire, l'Office et la Messe ci-dessus annoncés.

Deplus, notre devoir Nous force à vous prévenir qu'une nouvelle Propagande hérétique, dont Nous n'avons connu que dernièrement l'existence, a eû la confiance, le huit Avril dernier, de s'afficher publiquement en cette ville, sous le titre ou avec le dessein avoué de former une Société de Missionnaires pour la *conversion*, disent-ils, des *Canadiens-Français*. Leur plan semble lié avec le projet d'introduire en ce pays un certain nombre de Maîtres-d'école, Apostats ou autres anti-Catholiques parlant Français, avec un déluge de Bibles corrompues ou interprêtées à leur guise, et une foule d'autres pamphlets analogues. Ils ont même ôsé donner, pour motif de cette récrudescence parmi eux d'un zèle si peu mesuré, une prétendue diminution de l'influence des Curés Catholiques sur leurs Paroissiens en ce Pays: mais Nous sommes convaincu que vous faire connaître le mal, c'est assez vous en indiquer le remède; et que vous veillerez si bien sur votre Troupeau pour le préserver de la fureur des loups, que les ennemis de notre Sainte Religion tireront de leurs calomnies contre elle toute la confusion qu'ils méritent.

Pour ce qui concerne l'obligation qu'ont les Pasteurs des âmes de résider personnellement dans leurs Paroisses, quelques abus, qui paraissent s'introduire en certaines parties de notre Diocèse, Nous engagent à avertir charitablement ceux qui partagent avec Nous le fardeau du Saint Ministère, que cette résidence, qu'ils peuvent regarder comme de Droit divin, doit être à peu près continuelle pour eux; ensorte qu'il leur faut de graves raisons pour s'absenter de leur Troupeau, d'après le Saint Concile de Trente. (Sess. 23, cap. 1, de Reform.): que les sacrées Congrégations de Rome ont déclaré que les Pasteurs ne peuvent s'absenter une semaine sans permission par écrit de l'Evêque, même en laissant à leur place un Prêtre qui ait jurisdiction; et que le Concile Romain, sous Benoit XIII. en 1725, défend aux Curés de quitter leurs Paroisses pour plus de deux jours sans permission par écrit de l'Ordinaire. Nous ne prétendons pas néanmoins urger strictement l'exécution

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

littérale de ces Décrets dans notre pays : mais ces décisions respectables peuvent donner du moins aux Curés une idée de leurs obligations en fait de résidence ; et Nous ordonnons qu'aucun Prêtre, ayant la conduite des âmes, ne s'absente à l'avenir de ce Diocèse sans une permission écrite de notre part, excepté pour se rendre à quelque lieu sur lequel il aurait déjà jurisdiction dans un autre Diocèse.

Mais le point le plus important, et qui fait l'objet principal de cette circulaire, c'est la *Retraite spirituelle*, que Nous vous annonçons comme devant avoir lieu pour les Prêtres de ce Diocèse dans le cours du mois prochain, et à laquelle Nous invitons seulement Messieurs les Curés pour cette fois, à cause du besoin que Nous aurons des autres Prêtres pour suppléer les Retraitans pendant ce temps-là. Depuis plusieurs années, Nous avions appris de diverses parts et à différentes reprises qu'on désirait ardemment voir s'établir dans ce Diocèse des Exercices spirituels et annuels pour les Ecclésiastiques ; et qu'un grand nombre des Membres du Clergé se plaignait d'être privé d'un secours si important, accordé à beaucoup d'autres Diocèses du monde chrétien : mais il Nous avait été impossible de satisfaire là-dessus les vœux des Prêtres de bonne volonté, qui étaient aussi les nôtres. Maintenant donc que Nous croyons levés tous les obstacles qui s'y opposaient, Nous nous hâtons de vous en prévenir avec joie. Nous avons maintenant les moyens de remplacer dans leurs Paroisses tous les Curés en leur absence. Messieurs du Séminaire de St. Sulpice offrent bien volontiers leur vaste Collége, avec la Chapelle y attenante, pour être un lieu de réunion à tous les Retraitans ; et ils se porteront d'ailleurs, avec tout le zèle qu'on leur connait, à favoriser ces exercices, soit en se dévouant à la direction de la Retraite, soit en allant garder, comme les autres Prêtres libres, les Cures vuides. D'autres circonstances, ménagées par la Providence, Nous persuadent qu'aujourd'hui Nous pouvons vous dire, comme autrefois Jésus-Christ à ses Apôtres : *Vinite seorsum in desertum locum ; et requiescite pusillum.* Marc. 6, 31. En conséquence,

1º Nous engageons *corde magno et animo volenti*, sans pourtant leur en faire un précepte, tous les Curés de notre Diocèse à se rassembler, cette année, dans le Collége de Montréal, pour y faire ensemble la Retraite Spirituelle, qui commencera le Mercredi, vingt-un au soir du mois prochain, et finira le Vendredi-matin, trentième du même mois.

2º Nous espérons pouvoir aussi procurer le même avantage aux autres Prêtres, dans quelque temps de l'année dont ils seront avertis.

3º Nous avons réglé comme suit la desserte des Cures, pour que rien n'y souffre en l'absence de leurs Pasteurs. Mr.

gardera ,

avec les pouvoirs ordinaires des Vicaires du Diocèse dans ces Paroisses ; et il y binera le Dimanche. Les Curés de ces lieux s'entendront ensemble pour envoyer chercher et remener ce Prêtre desservant, afin qu'il réside dans, ou visite chacune de ces Paroisses en des jours déterminés qui seront annoncés aux Paroissiens ; et que ceux-ci sachent où aller, quand ils auront besoin de son Ministère.

4º Le Dimanche avant le commencement de la Retraite, il serait utile que chaque Curé prévînt ses Paroissiens du temps et des motifs de son absence ; les exhortant à unir leurs prières à celles des Retraitans, pour obtenir que l'esprit ecclésiastique se répande abondamment sur tout le Corps Pastoral : une telle annonce, bien faite, ne peut être qu'un grand sujet d'édification pour les Fidèles.

5º Comme il est nécessaire de connaître d'avance le nombre des Retraitans, afin de déterminer et faire les préparatifs convenables pour une honnête réception ; vous voudrez bien Nous marquer, aussitôt que possible, si vous vous rendrez à cette Retraite : car, quoique Nous n'en imposions à personne l'obligation, Nous sommes persuadé que chacun de vous s'en fera un devoir, et s'empressera de profiter d'un moyen si efficace pour *se renouveller dans l'esprit intérieur* de sa sainte vocation. Eph. 4, 23.

Je suis bien sincèrement,

Messieurs,

Votre très humble Serviteur,

✠ J. J. Ev. de Montréal.

(*Pour Copie.*)

A. F. Truteau Ptre Secrétaire

N. B.—Ceux qui se sont chargés de pourvoir au temporel pendant la Retraite, désirent que chacun apporte avec soi un Nouveau Testament ou une Bible, une Imitation de Jésus-Christ, quelques livres qui traitent des devoirs ecclésiastiques ; et en outre, quelques serviettes ou essuie-mains.

A. F. T., P. S.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

DE L'IMPRIMERIE DE C. P. LEPROHON, RUE NOTRE-DAME, A MONTREAL.